



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Centre Social et Culturel Guy Môquet Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Centre Social et Culturel Guy Môquet Association
Place du 8 mai 1945 - 59620 AULNOYE-AYMERIES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Centre Social et Culturel Guy Môquet Association

Place du 8 mai 1945 - 59620 AULNOYE-AYMERIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'Association Centre Social et Culturel Guy Môquet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre Social et Culturel Guy Môquet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valenciennes, le 25 juin 2026

KPMG SA

Christophe Carlier

Associé

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 788.64	5 788.64		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	5 788.64	5 788.64		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	238 367.12	224 515.31	13 851.81	18 749.49
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	18 567.71	15 635.90	2 931.81	726.37
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	219 799.41	208 879.41	10 920.00	18 023.12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	320.00		320.00	320.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	320.00		320.00	320.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	244 475.76	230 303.95	14 171.81	19 069.49
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	413 400.10		413 400.10	482 790.84
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES				
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	413 012.04		413 012.04	482 473.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	388.06		388.06	317.84
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	648 347.70		648 347.70	595 941.05
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	1 061 747.80		1 061 747.80	1 078 731.89
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 306 223.56	230 303.95	1 075 919.61	1 097 801.38

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	217 562.40	204 255.40
AUTRES RESERVES	45 734.71	45 734.71
REPORT A NOUVEAU	310 508.33	273 116.27
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	26 079.66	50 699.06
SITUATION NETTE (1)	599 885.10	573 805.44
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 233.51	5 008.59
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	3 233.51	5 008.59
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	603 118.61	578 814.03
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	69 169.00	61 553.00
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	69 169.00	61 553.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	139 229.60	127 901.38
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	86 646.00	85 697.41
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	177 756.40	243 835.56
TOTAL DETTES (5)	403 632.00	457 434.35
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 075 919.61	1 097 801.38

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 061.26		3 209.31
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	219 096.32		209 242.96
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		219 096.32	209 242.96
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	692 292.21		728 033.90
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		692 292.21	728 033.90
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			5 547.73
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	27 744.27		50 637.17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		942 194.06	996 671.07
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	183 964.80		168 373.67
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	31 515.90		33 932.22
SALAIRES	516 198.54		537 274.40
COTISATIONS SOCIALES	166 174.68		171 283.57
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	9 590.15		11 650.78
DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 616.00		3 493.00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	5 514.97		25 346.47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		920 575.04	951 354.11
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		21 619.02	45 316.96

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 488.03		4 886.14
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 488.03	4 886.14
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	27.39		3.38
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		27.39	3.38
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 460.64	4 882.76
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		26 079.66	50 199.72
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			9 329.86
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			8 830.52
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			499.34

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		946 682.09	1 010 887.07
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		920 602.43	960 188.01
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		26 079.66	50 699.06
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			7 680.00
BENEVOLAT	69 195.00		63 367.00
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		69 195.00	71 047.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			7 680.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	69 195.00		63 367.00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		69 195.00	71 047.00

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (875)	0.00	871 Prestations en nature	
860 Secours en nature		871000000C Prestations en nature	0.00
860000000C Secours en nature	0.00	TOTAL (871)	0.00
TOTAL (860)	0.00	875 Bénévolat	
864 Personnel bénévole		875000000C Bénévolat	69 195.00
864000000C Personnel Bénévole	69 195.00	TOTAL (864)	69 195.00
Total charges contributions volontaires	69 195.00	Total produits contributions volontaires	69 195.00

Annexe aux comptes annuels 31/12/2025

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL GUY MÔQUET

1 **Objet social**

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

L'association se donne pour mission de mettre à la disposition de tous (enfants, adolescents, jeunes, adultes), les moyens de développement d'activités culturelles, sociales et de loisirs (éducation physique, intellectuelle artistique, formation scientifique, économique, sociale, culturelle et politique). Par ces moyens, le Centre Social souhaite contribuer à l'émancipation intellectuelle et sociale, ainsi qu'à la formation civique.

2 **Description des moyens mis en œuvre**

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association pour atteindre l'objectif décrit ci-dessus sont :

- la recherche de moyens financiers et de compétences.
- développement de partenariats avec des acteurs locaux et institutionnels pour la mise en œuvre du projet
- la mise en place de démarches de communication
- développement de la participation des habitants

3 **Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

3.1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

4 **Principes et méthodes comptables**

4.1 **Principales méthodes comptables**

Principes généraux :

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

Changement de méthode comptable :

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06, modifiant le Plan Comptable Général, lequel supprime l'utilisation des comptes de transferts de charges (791, 796, 797). Le règlement modifie également la définition et le périmètre du résultat exceptionnel.

La suppression des transferts de charges ainsi que la nouvelle définition du résultat exceptionnel constituent des changements de méthodes comptables résultant de l'application d'une nouvelle réglementation comptable.

Le tableau de reclassement des comptes ci-dessous :

Ancien compte	Nouveau compte
672 000	658 000
772 000	758 000
791 000	649 100
777 000	747 000

Les opérations anciennement comptabilisées en transferts de charges sont désormais enregistrées en produits d'exploitation (comptes 708, 758) ou en diminution des charges concernées, conformément à leur nature économique.

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel est désormais limité aux seuls produits et charges présentant un caractère à la fois significatif et non lié à l'exploitation courante de l'entreprise

En conséquence, certaines opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel sont désormais enregistrées en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

Sont notamment concernées les opérations de cessions d'immobilisations, dont les produits et charges afférents sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation.

Cette évolution modifie la présentation du compte de résultat sans remettre en cause le résultat comptable.

Afin d'assurer une meilleure comparaison entre les exercices 2024 et 2025, nous vous proposons le tableau ci-après, qui présente les impacts du nouveau règlement comptable sur les comptes 2024 :

	déc-25	déc-24	variation	déc-24
		certifié		retraité
	rgt 2022-06	rgt 2014-03		rgt 2022-06
Transfert de charges	-	1 073	- 1 073	-
Produits de gestion courante	10 888	39 682	9 329	49 011
Salaires et traitements	516 199	537 274	- 1 073	536 201
Charges de gestion courante	4 853	24 062	8 830	32 892
Produits exceptionnels	-	9 329	- 9 329	-
Charges exceptionnelles	-	8 830	- 8 830	-

4.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.3 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 789	0	0	5 789
Immobilisations corporelles	233 675	4 692	0	238 367
Immobilisations financières	320	0	0	320
Total	239 784	4 692	0	244 476

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 789	0	0	5 789
Immobilisations corporelles	214 925	9 590	0	224 515
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	220 714	9 590	0	230 304

5.1.2.1 Dotations de l'exercice

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	9 590	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0

Total	0	9 590	0	0
--------------	----------	--------------	----------	----------

5.1.2.2 Durées d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Durée	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans	0	0	0
Immobilisations corporelles	Linéaire	2 à 10 ans	9 590	0	0
Total			9 590	0	0

5.2 Fonds propres

5.2.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	0	0	0	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	249 990	+ 13 307	0	0	263 297
Report à nouveau	273 116		37 392	0	310 508
Excédent ou déficit de l'exercice	50 699	-50 699	26 080	0	26 080
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	5 009		2 504	4 279	3 234
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	578 814	-37 392	+ 65 976	-4 279	603 119

531.1 Fonds reportés et dédiés

531.1.1 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	0		0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

es sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés.

Le report en fonds dédiés a été établi en fonction de la tenue ou non des manifestations du fait de la crise sanitaire.

État des échéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidités de l'actif	
		Echéances à 1 an au plus	Echéances à plus d'1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé:</u>			
-Créances rattachées à des participations			
-Prêts			
<u>Créances de l'actif circulant:</u>			
- Créances Client et Comptes rattachés	20	20	
- Autres créances	412 992	412 992	
<u>Charges constatées d'avance</u>	388	388	
TOTAL	413 400	413 400	

Dettes	Montant brut	Degré d 'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances	
			A plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	139 230	139 230		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0		
Autres dettes	86 646	86 646		
Produits constatés d'avance	177 756	177 756		
TOTAL	403 632	403 632		

532 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

532.1 Produits du compte de résultat

6.1.1 Ventes de prestations de services dont parrainages

Les prestations de services relevant des participations liées aux ateliers, aux activités s'élèvent à 28 940 €.

Les autres produits des activités annexes s'élèvent à 14 666 €

Les autres prestations de services concernent des versements CNAF. (190 156 €)

532.1.2 Produits de tiers financeurs

532.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

532.1.2.1.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Subventions d'exploitation	0	121 161	170 000	195 307	204 049

Les subventions d'exploitation sont composées de :

- Etat : 121 161 €
- Conseil régional : 19 995 €
- Département : 114 679 €
- Ville d'Aulnoye-Aymeries : 170 000 €
- CAMVS (EPCI) : 10 000 €
- CAF du Nord : 195 307 €
- CARSAT : 22 330 €
- Fédération des Centres sociaux : 31 745 €
- CPAM : 5 300 €
- Quote-part des subventions d'investissement : 1 775 €

532.1.3 Les produits de gestion courante s'élèvent à 16 140 € : ceux-ci concernent en majorité les cotisations adhérents et frais utilisation des habitants, des paiements de l'OPCO concernant la prise en charge des formations du personnel, des paiements de la prévoyance Chorum, des remboursements de la MAIF, des paiements de mises à dispositions de personnel.

532.1.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges
Les transferts de charge concernent principalement des régularisations de paye.

532.2 Charges du compte de résultat

Les charges sont en baisse de 39 586 € ; les produits sont en baisse de 64 205 €.

532.3 Contributions volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Le Centre Social et Culturel Guy Môquet ne bénéficie pas de mise à disposition de personnel.

Le Centre Social et Culturel Guy Môquet bénéficie gratuitement de locaux mis à disposition par la Ville d'Aulnoye-Aymeries, pour lesquels il n'a pas connaissance de la valorisation.

533 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen annuel salarié de l'entité est de :

	Personnel salarié
Total	14,97

534 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

534.1 Engagements financiers donnés et reçus

Néant

534.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

La provision pour départ en retraite est fixée à 69 169 € au 31/12/2025

535 Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement associatif sont le président, le vice-président et le trésorier.

Leur engagement bénévole ne conduit à aucune rémunération.

**VALORISATION DU BENEVOLAT DANS LES ACTIONS
DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL GUY MÔQUET**

Temps de présence des administrateurs

Mission de la Trésorière : 1 025

54 h x 19,00

Interventions dans les ACM et secteur jeunesse

13 984

914 h x 15,30

Interventions dans le secteur Familles/Adultes/Seniors

50 490

3300 h x 15,30

Interventions dans le secteur numérique

6,00 h x 15,30

91

Interventions Pilotage (Assemblées territoriales, Projet social...)

103,00 h x 35,00

3 605

TOTAL ANNUEL BENEVOLAT 2025 (4 377 heures)

69 195 €

*Le coût horaire retenu pour la Trésorière correspond au salaire minimum rattaché à l'emploi repère
Personnel administratif et financier (emploi repère identique pour la Comptable du CSCGM)*

*Le coût horaire retenu pour les autres bénévoles correspond au salaire minimum conventionnel (soit
le salaire socle)*

*Le coût horaire retenu pour les missions réalisées par les Administrateurs correspondent à l'emploi
repère Directeur/trice*